Université de Sherbrooke

Utilisation de la force humaine auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle et un trouble du spectre de l'autisme : conciliation de la pratique et de l'éthique professionnelle de l'ergothérapeute

Par
Geneviève Dumont-Delorme
Programme de Maîtrise professionnelle en pratiques de la réadaptation

Essai présenté à la Faculté de médecine et des sciences de la santé en vue de l'obtention du grade de maître en pratiques de la réadaptation (M. Réad.)

Maîtrise en pratiques de la réadaptation

Longueuil, Québec, Canada Juin 2018

Membres du jury d'évaluation Marielle Pauzé, mentor, université de Sherbrooke Marie-José Durand, Programme de maîtrise professionnelle en pratiques de la réadaptation

© Geneviève Dumont-Delorme, 2018

RÉSUMÉ

conscientes des implications légales qui découlent de cet acte. Finalement, la quatrième des équipes qui appliquent la force humaine, personne qui l'effectue. La troisième raison est en lien avec les besoins et les perceptions l'application de la force humaine est un acte subjectif qui dépend en bonne partie de la désorganise. C'est dans ce contexte particulier que l'ergothérapeute se sent éloigné de son ergothérapeutes d'autoriser l'utilisation de la force humaine lorsqu'un usager enjeux, la première serait liée au contexte d'application qui implique que l'on demande aux lourd à porter. Il entraîne de nombreux enjeux éthiques pour les cinq ergothérapeutes du rapport à leur rôle de professionnel autorisé. raison est le sentiment de compétence des ergothérapeutes qui se trouvent démunis par champ d'expertise. La deuxième raison est la nature de la contention, considérant que un trouble du spectre de l'autisme de même que des troubles graves de comportement, est humaine auprès des personnes de 22 ans et plus présentant une déficience intellectuelle ou Problématique : Le rôle de professionnel autorisé à décider de l'utilisation de la force CIUSSS MCQ exerçant cette activité. Parmi les quatre raisons pouvant expliquer ces celles-ci n'étant pas nécessairement

de même que les besoins des ergothérapeutes travaillant dans les services en DI-TSA du en dehors du CIUSSS MCQ, en ce qui concerne le rôle de l'ergothérapeute comme comportement. Les objectifs spécifiques sont : 1) décrire les pratiques utilisées au Québec, de l'utilisation de la force humaine auprès des personnes ayant des troubles graves de ans et plus en DI-TSA du CIUSSS MCQ dans son rôle de professionnel autorisé à décider une liste de recommandations permettant de réduire l'écart entre les normes de pratique et professionnel autorisé à décider de l'utilisation de la force humaine; 2) décrire les pratiques, pratique et de l'éthique professionnelle de l'ergothérapeute travaillant dans les services 22 Objectifs: L'objectif général de ce projet d'innovation est de favoriser la conciliation de la la pratique actuelle des ergothérapeutes travaillant dans les services en DI-TSA du CIUSSS CIUSSS MCQ lorsqu'ils doivent décider de l'utilisation de la force humaine et 3) élaborer

au Québec. Pour se faire, des contacts avec six ergothérapeutes œuvrant dans des domaines d'atteindre les objectifs du projet d'innovation. Tout d'abord, il a fallu décrire les pratiques de l'ergothérapeute en DI-TSA du CIUSSS MCQ et valider leurs besoins, des entrevues ont professionnels autorisés par la loi à décider de l'utilisation de la force humaine, où la force humaine est utilisée Méthodes: Diverses méthodes ont été utilisées pour recueillir les données permettant été réalisées avec les cinq ergothérapeutes de ce service. l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. En deuxième lieu, et ce afin de décrire les pratiques ont été faits, puis avec les différents ordres

spécifiques à ce type de mesure de contrôle. Quant aux différents ordres des professionnels autorisent l'utilisation de la force humaine, sans toutefois se baser sur des normes Résultats : Seulement deux des six ergothérapeutes contactés, en dehors du CIUSSS MCQ, autorisés, y compris l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, ils n'ont pas élaboré de

entre la politique d'application des mesures de contrôle et la réalité « terrain », l'absence de thème, les inconforts, qui sont nombreux et vécus régulièrement par l'ergothérapeute. forme de soutien par les pairs, par de la documentation et par l'établissement. Le sixième qui sont peu nombreuses particulièrement en lien avec l'utilisation de la force humaine. professionnels autorisés dans la réalisation de leur rôle. Le quatrième thème est les normes, l'interdisciplinarité dans la prise de décision, mais surtout sur le soutien de leurs collègues humaine. L'interdisciplinarité et le soutien de collègues sont deux autres thèmes. Ceux-ci de la force humaine. Le premier thème est la perception du rôle de l'ergothérapeute, qui en DI-TSA du CIUSSS MCQ ont fait ressortir sept grands thèmes concernant l'utilisation membres. Les entrevues avec les ergothérapeutes travaillant dans les services 22 ans et plus documentation spécifique à l'utilisation de la force humaine pour guider la pratique de leurs de la force humaine. documentation et un besoin de préciser le rôle de l'ergothérapeute en lien avec l'utilisation Finalement, le dernier thème est lié aux enjeux, qui apparaissent sous la forme d'écarts viennent voit davantage son apport dans les actions préventives que dans l'autorisation de la force Comme cinquième thème, nous retrouvons les besoins de soutien qui apparaissent sous la mettre de l'avant l'importance accordée par les ergothérapeutes

qui augmente l'inconfort des ergothérapeutes comme professionnel autorisé, d'autant plus son éthique professionnelle. Premièrement, autorisé à décider de l'utilisation de la force humaine dans le respect de ses normes et de entièrement en mesure d'assumer, dans le contexte actuel, son rôle de professionnel toujours possible. Finalement, les enjeux éthiques en lien avec l'utilisation de la force qu'ils ne se trouvent pas suffisamment formés. Troisièmement, même si le soutien et Deuxièmement, l'utilisation de la force humaine implique un certain degré de subjectivité encadrée par des normes et Discussion: Quatre principaux constats expliquent que l'ergothérapeute n'est pas humaine sont identifiés comme très importants, mais peu abordés au quotidien l'interdisciplinarité ont un impact positif pour l'ergothérapeute, leur application n'est pas le rôle de l'ergothérapeute n'est pas clairement défini. l'utilisation de la force humaine est peu

définies pour participer à du codéveloppement et se soutenir dans leur pratique. Finalement, recommandé d'offrir davantage de formation aux employés pour les sensibiliser sur la humaine. En tant que gardien de la qualité de la pratique, l'Ordre des ergothérapeutes du recommander. Aussi, il serait pertinent que les ergothérapeutes puissent avoir des périodes pratique concernant la force humaine et de soutenir l'ergothérapeute dans les techniques à inconforts vécus dans son rôle de professionnel autorisé à décider de l'utilisation de la force comportement. question de la force il serait nécessaire de ce contexte. Québec devrait se positionner sur ses attentes quant à la pratique de l'ergothérapeute dans Conclusion: Beaucoup reste à faire pour permettre à l'ergothérapeute de diminuer les Du côté des services 22 ans et plus en DI-TSA du CIUSSS MCQ, il est humaine auprès des personnes présentant un trouble favoriser les réflexions éthiques en interdisciplinarité dès qu'il est grave

comportement, mesures de contrôle, utilisation de la force humaine, éthique Mots-clés: déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, troubles graves de